Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20121220-2012-12-20_029-DE

Date de télétransmission : 21/12/2012 Date de réception préfecture : 21/12/2012

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012 Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice: 82 Nombre de procurations : 14

Scrutin: Pour: 76 NE SE PRONONCE PAS :0 Abstention : 0 *contre* : θ

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CAMBILLARD.

Membres absents :		
M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD	
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT	
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD	
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM	
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON	
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME	
Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN		
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY	
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND	
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER	
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY	
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.	

GD2012-12-20 029 N°29 - 1/2

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - DIJON HABITAT : construction de 36 logements (27 PLUS, 9 PLAi) - rue Chevreul à Dijon

DIJON HABITAT va réaliser la construction de 36 logements collectifs BBC situés "Grandes Bergeries" rue Chevreul à Dijon. Cette opération a été financée au titre de la délégation 2011 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, DIJON HABITAT, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 351 000 € au titre des PLUS,
- 166 500 € au titre des PLAi,

représentant 10,44 % du coût prévisionnel TTC (4 955 290,66 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur le concours financier du Conseil Général, ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Conformément aux dispositions de la Charte communautaire, cette opération fait l'objet de réservations de logements à hauteur de 7 logements (5 PLUS, 2 PLAi) dont l'attribution devra respecter les priorités adoptées par le Grand Dijon.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer à DIJON HABITAT. 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 36 logements collectifs BBC (27 PLUS, 9 PLAi), situés rue Chevreul à Dijon, deux subventions d'un montant total de 517 500 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 351 000 € au titre des PLUS,
- 166 500 € au titre des PLAi.
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

GD2012-12-20 029 N°29 - 2/2